

suite des propositions formulées par les provinces, y compris, comme il le dit fort justement, l'Ontario, le gouvernement du Canada avait fait de nouvelles concessions. Il ne prétendra certes pas, puisque ce n'est pas exact, que la nouvelle proposition ou formule présentée pour la première fois au cours des négociations d'avril avait déjà été soumise auparavant à un moment quelconque.

Je suis heureux de son interruption, car elle indique clairement que la province d'Ontario avait eu amplement l'occasion d'étudier la question. Je pense qu'il convient de signaler, en toute justice pour les autres gouvernements, tant provinciaux que fédéral, qu'il se peut fort bien que cette formule ait été présentée en janvier, avec les autres questions qui au dire du chef de l'opposition ont été présentées en janvier 1946. Mais elle n'a pas été soumise à ce moment-là; c'est aux derniers jours de la conférence, le 29 avril, qu'elle a été présentée. Voici la proposition:

En soumettant cette formule, le gouvernement d'Ontario prétend que le chiffre de base ne peut se fixer avec une précision mathématique tant qu'on n'aura pas établi en principe les facteurs pondérateurs.

Il y a d'abord le versement minimum par tête qui, pour les fins de la démonstration, peut être désigné par X. Le loyer total annuel devant être versé par le gouvernement fédéral aux provinces sera donc représenté par X dollars multipliés par la production nationale brute par tête dans l'année précédant le versement, divisés par la production nationale brute par tête durant l'année 1941, multipliés par la population de la province dans l'année précédant le versement du loyer. Le paiement annuel minimum sera de X dollars multipliés par la population de l'année précédant le paiement ou celle de 1941, suivant que l'un ou l'autre chiffre est le plus élevé. Nous pourrions exposer ce problème antérieur selon la formule algébrique suivante en désignant l'année précédente par 194y:

$\frac{\text{P.N.B. par tête 194y}}{\text{P.N.B. par tête 1941}}$	\times	Population de	
			194y
subordonné à un versement minimum.			
$\text{X} \times \text{la population de 194y}$	}	selon que l'un ou l'autre est le plus élevé	
$\text{X} \times \text{la population de 1941}$			

On comprend que lorsqu'une proposition comme celle-là, comportant certaines données algébriques obscures, est soumise à une conférence vers la fin de ses délibérations, il faut à cette étape tardive faire des calculs, afin de déterminer quel montant supplémentaire le gouvernement fédéral devrait verser à la province d'Ontario en plus de toutes les autres sommes qu'elle avait déjà réclamées. Quand les adjoints du très honorable M. Ilsley, qui était alors ministre des Finances, ont fait des calculs estimatifs, ils en sont venus à la conclusion que cette formule entraînerait au bas mot une dépense supplémentaire de 134 millions de dollars, qu'elle atteindrait probablement un chiffre beaucoup plus élevé et,

[L'hon. M. Garson.]

comme je l'ai signalé plus tôt, qu'elle représenterait 50 millions de plus que tous les revenus provinciaux d'avant-guerre provenant de toutes sources, y compris toutes les subventions accordées par le gouvernement fédéral.

L'hon. M. Drew: L'honorable M. Ilsley n'a pas eu de difficulté à comprendre cette formule?

L'hon. M. Garson: Non. A ce moment-là, mon honorable ami, le chef de l'opposition, a mis en doute l'exactitude des chiffres que j'avais cités, déclarant qu'ils étaient absurdes. Toutefois, si je me rappelle bien,—et il peut rectifier si ma mémoire fait défaut,—il n'a jamais, à ma connaissance, soumis ses propres chiffres.

L'hon. M. Drew: Le ministre m'a invité à rectifier. Le ministre sait parfaitement que, lors de la discussion qui s'est déroulée alors, le gouvernement fédéral n'avait pas les données requises, comme il ne les avait pas non plus la semaine dernière. Nous essayons encore d'avoir des précisions, c'est ce qui explique la formule algébrique.

L'hon. M. Garson: L'honorable député a fait son observation. J'y reviendrai dans trois minutes au cours de mon raisonnement. Je la traiterai en m'inspirant non pas d'une partialité quelconque pour ce qui est libéral, comme l'honorable député montre sa partialité conservatrice, mais de l'expérience acquise, et sans parti pris aucun en la matière. L'honorable chef de l'opposition en sa qualité de premier ministre d'Ontario, a alors fait la déclaration suivante au sujet de sa nouvelle formule:

Le gouvernement d'Ontario est allé jusqu'à l'extrême limite pour rendre l'accord réalisable et quand je dis qu'il est allé jusqu'à l'extrême limite, je veux dire qu'il est prêt à accepter des accommodements de détail, mais non des révisions de principe ni des rajustements concernant le montant général net qu'il touche.

En février 1949 et en d'autres circonstances, j'ai dit à la Chambre et je répète maintenant que la conférence s'est dissoute après neuf mois de négociations parce que la province de Québec ne voulait consentir aucune location et que celle d'Ontario réclamait au titre de la location un montant de 50 millions de dollars de plus que le montant de toutes les recettes provinciales d'avant-guerre de quel que source que ce soit.

L'hon. M. Drew: Puis-je savoir du ministre de quel document il donne lecture?

L'hon. M. Garson: Je lis mon propre discours, en date de février 1949, que l'honorable député tente de citer d'une façon inexacte.